

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 28 septembre 2021,

**SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE
« EAU & CLIMAT » DE L'ARGONNE
CHAMPENOISE : 6 ANS, 7 M€ ET 21
ACTIONS POUR PROTÉGER LES
RESSOURCES EN EAU POTABLE ET
RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX
SUPERFICIELLES TRAVERSANT
L'ARGONNE CHAMPENOISE.**

#GESTIONDELEAU #BONETAT
#CHANGEMENTCLIMATIQUE

Ce jour, à l'hôtel de ville de Sainte-Menehould, Bertrand COUROT, président de la communauté de communes de l'Argonne Champenoise, Philippe SALMON représentant de la Marne au comité de bassin de Seine-Normandie et Daniel BEDDELEM Directeur territorial des Vallées de Marne de l'agence de l'eau Seine-Normandie signent le contrat « Eau et climat » du territoire de l'Argonne Champenoise.

La Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise s'est engagée à mettre en œuvre des actions pour protéger les ressources en eau de son territoire et retrouver le bon état des masses d'eaux physico-chimiques. Le contrat de territoire couvre la période 2021-2026, soit une durée de 6 ans pour un montant total de plus de 7 M€.

Un diagnostic complet, partagé par l'ensemble des acteurs permet d'inscrire au contrat un programme d'action répondant à 2 grands enjeux :

Le premier concerne les eaux souterraines et l'alimentation en eau potable. La collectivité doit faire face à des problèmes qualitatifs et quantitatifs. Le contrat qui s'appuie également sur un schéma de rationalisation de 2018, prévoit la réalisation des études de l'aire d'alimentation de 6 captages, dont 4 sensibles, la lutte contre les fuites afin d'atteindre un rendement minimum de 70 % pour l'ensemble des unités de distribution, la réalisation d'interconnexions et/ou substitutions de captages afin de sécuriser et rationaliser l'approvisionnement en eau potable de la population et enfin la mise en place de systèmes de traitement pour 3 captages non conformes en raison de pollutions anthropiques ou du fait de la composition naturelle de l'aquifère.

Le deuxième enjeu vise **l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux superficielles et de l'assainissement du territoire.** En effet, les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement expliquent partiellement le déclassement des masses d'eaux superficielles du territoire. Ainsi le contrat prévoit la reconstruction d'une station d'épuration intégrant une zone de rejet végétalisée, la réalisation du diagnostic des principaux systèmes d'assainissement collectifs de la communauté de communes, la réhabilitation des réseaux et la mise en conformité des branchements des particuliers.

Un poste d'animation a été créé avant même la signature du contrat afin de mener à bien les missions connexes : diagnostic du territoire, plan d'actions hiérarchisé en concertation avec les élus et acteurs de l'eau du territoire puis mise en œuvre des actions prioritaires du présent contrat et leur suivi.

ZOOM SUR LES ACTIONS PREVUES AU CONTRAT

OBJECTIF	THÉMATIQUE	LOCALISATION	NB D' ACTIONS PRÉVUES
ENJEU 1 : Protection des ressources, limiter les pertes d'eau, rationaliser et sécuriser l'alimentation en eau potable			
Protéger les captages des pollutions diffuses d'origines agricoles et non agricoles	Étude d'aires d'alimentation de captage	Dampierre le château, Valmy Bourg, Valmy les Maigneux, Voilemont, Dommartin-Dampierre, Auve	6
Sécuriser et/ou optimiser les ressources en eau ainsi que leur qualité pour l'alimentation en eau potable du territoire	Travaux d'interconnexion AEP	Cernay en Dormois, Ville sur tourbe	1
	Étude de faisabilité pour une optimisation des ressources, traitement d'eau et interconnexion	Valmy bourg, Valmy orbéval, Dommartin Dampierre, Gizaucourt-Voilemont, Maffrécourt Belval en Argonne	2
	Sectorisation du réseau eau potable	Zone Nord	1
	réfection du réservoir	Binarville	1
	Diagnostic pour identifier les pertes en eau dans le territoire	Tout le territoire	1
	réhabilitation d'une canalisation refoulement/distribution	Sainte-Menehould	1
ENJEU 2 : Améliorer la qualité physico-chimique des eaux superficielles pour l'atteinte du bon état des masses d'eau			
Diagnostics et/ou réhabilitation de systèmes d'assainissement	Assainissement	Givry en Argonne, Florent en Argonne, La Neuville au Pont, La Grange aux Bois, Chaudefontaine, Sainte-Menehould, Vienne le Château	7

LE TERRITOIRE... En BREF

Le territoire de la communauté de communes de l'Argonne Champenoise s'étend sur 831,44 km², compte 60 communes et 12410 habitants pour lesquels le prix de l'eau, de 4,12 €/m³ en moyenne, devient moins abordable. Les moyens de la collectivité sont dans ce contexte très contraints, et le programme d'actions du contrat est issu d'un travail de priorisation en relation avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, la Direction départementale des Territoires et l'Agence Régionale de Santé. Toutes les communes du territoire sont inscrites en zone de revitalisation rurale, c'est-à-dire reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique.

Le territoire se caractérise par la présence de milieux naturels remarquables inventoriés ou protégés (19 zones ZNIEFF, 9 sites Natura 2000) et est traversé par une portion des étangs de la Champagne humide (classé au titre de la convention RAMSAR). Le territoire est également marqué par une présence majoritaire d'espaces agricoles avec une surface Agricole Utile de 60% au total. On y retrouve notamment des cultures de céréales (blé tendre, orge de printemps) ainsi que des cultures de betteraves industrielles et de colza.

Les masses* d'eaux souterraines du territoire présentent des problèmes de qualité (état chimique mauvais dû à des problématiques de nitrates et de produits phytosanitaires, concentrations naturelles en métaux incompatibles avec la consommation humaine [Bore, Fer].

4 captages sont classés comme étant sensibles au regard du classement du SDAGE dû à des problématiques nitrates et produits phytosanitaires.

L'état des masses d'eaux superficielles du territoire est globalement moyen : les altérations majeures sont causées par les rejets domestiques, les pollutions agricoles, l'atteinte de la morphologie des cours d'eau.

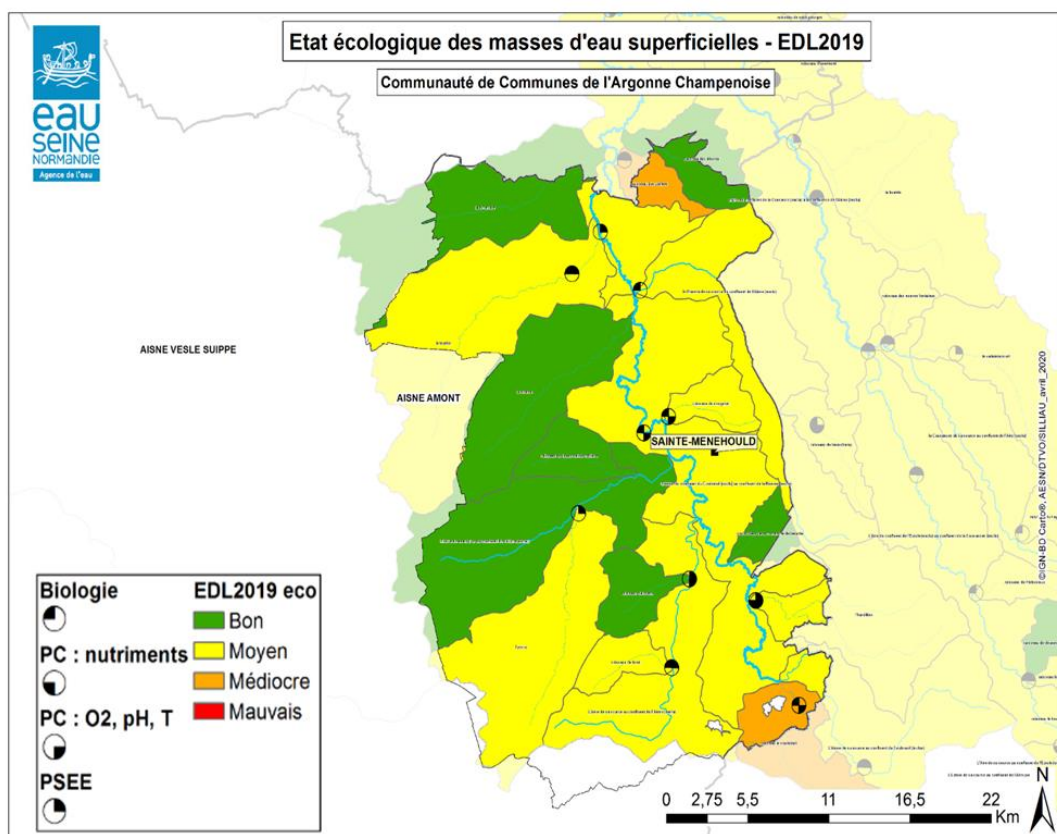
INFO +

Le « bon état » ?

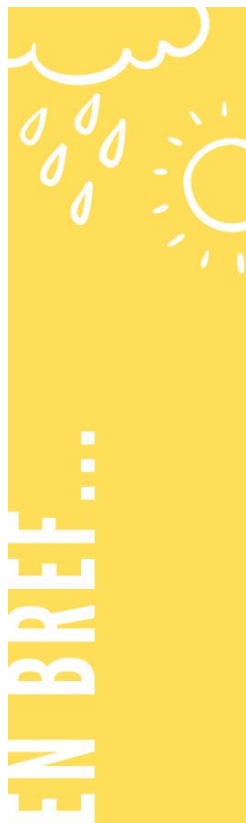
Une eau en quantité et en qualité suffisante pour les écosystèmes et la vie aquatique.

En savoir plus sur l'état des lieux du bassin Seine-Normandie :

http://bit.ly/dp_EDL19



*Masse d'eau : une masse d'eau est un tronçon de cours d'eau, un lac, un étang, une portion d'eaux côtières, une lagune, un lagon, une nappe phréatique, tout ou partie d'un ou plusieurs aquifères, d'une taille suffisante pour permettre le fonctionnement des processus biologiques et physico-chimiques.



CONTRAT DE TERRITOIRE "EAU & CLIMAT" 2021- 2024 DE L'ARGONNE CHAMPENOISE

plus de 7 M€
DE TRAVAUX

2 principaux enjeux :

1 PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

*Etudier 6 captages, dont 4 sensibles
Lutter contre les fuites
Sécuriser et rationaliser l'approvisionnement*

21 actions sur 6 ans

2 RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

*Améliorer la qualité physico-chimique et
l'assainissement du territoire
Réhabiliter les réseaux
Mettre en conformité les branchements des
particuliers.*



L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Elle met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau & climat » 2019-2024, **doté de 3,84 milliards sur 6 ans**, élaboré et adopté par le comité de bassin. Ce programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau, la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques.

La politique contractuelle programme « Eau & climat » 2019-2024 » constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs. Cette mobilisation est primordiale dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique. Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat.

www.eau-seine-normandie.fr



Contacts presse

Agence de l'eau Seine-Normandie

Marie-Anne Petit

Tél : 06 61 58 91 74

Mél : petit.marie-anne@aesn.fr

CCAC

Fayda Youssouf

Tél : 06 88 03 38 89

Mél : fayda.youssouf@cc-argonnechampenoise.fr